

5.000 dollars d'amende pour décourager la spéculation au Burundi

PANA, 05/01/2010 Bujumbura, Burundi - Des amendes pouvant aller jusqu'à 5 millions de francs burundais (près de 5.000 dollars) pourraient s'abattre sur les commerçants burundais pris à organiser des pénuries artificielles sur les produits de consommation courante comme cela s'observe depuis le début de l'année. Cet avertissement a été lancé mardi à Bujumbura par le directeur général du ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, Gervais Banigwaninzigo, devant les spéculations organisées depuis un certain temps par des commerçants en vue de faire des bénéfices sur le dos du consommateur.

Les médias ont été les premiers à se scandaliser de "l'évolution dangereuse" des prix à la consommation, comme dans les cas du sucre et des produits de la brasserie du Burundi (Brarudi). Jusqu'à lundi, il n'y avait ces produits étaient encore disponibles, les détaillants n'hésitaient pas à les revendre presque au double de leur prix. Le directeur général du ministère du Commerce a tapé du poing sur la table en enjoignant aux "spéculateurs de tout acabit de cesser ce jeu malsain et de rétablir vite le kilo du sucre au prix officiel de 1.500 FB au lieu des 2.000 FB au noir. De même, les communicateurs de la Brarudi juraient encore mardi que l'entreprise ayant le monopole de la fabrication et de la commercialisation des boissons alcoolisées et gazeuses au Burundi, n'avait pas l'intention de gêner le plaisir de ses clients par des hausses intempestives des prix. Une bouteille de la prestigieuse marque "Amstel" (65 cl) est passée allégrement de 1.000 FB à 1.500 FB ces jours derniers. En ce début d'année, l'inflation galopante n'épargne pas non plus les produits alimentaires encore plus demandés comme le riz, le haricot, la farine de manioc, le poisson, les fruits et légumes. D'autres biens et services, comme le passeport de voyage et le permis de conduire vont, eux, connaître des hausses substantielles déjà budgétisées dans la loi de finances 2010. La loi accuse un déficit connu de 132 milliards de FB (près de 132 millions de dollars) qui doit être comblé par le contribuable. La multiplication par plus de quatre du prix du passeport avait fait dire devant le Parlement à la ministre des Finances, Clotilde Niragira, que si on est capable de prendre l'avion, il y a certainement moyen d'avoir de quoi payer un titre de voyage à 220.000 francs, alors qu'il était vendu avant à seulement 50.000 FB. Les automobilistes, de leur côté, croisent encore les doigts en attendant que la rumeur d'une imminente révision à la hausse de la structure des prix du carburant soit une réalité, alors qu'ils se remettaient à peine du renouvellement de la plaque d'immatriculation pour l'équivalent de 140 dollars.